

Question de Daniel Senesael à Marie-Christine Marghem
Ministre de l'Environnement

Objet : Le nouveau rapport du GIEC

Madame la Ministre,

Les experts du GIEC ont présenté le 8 octobre leur nouveau rapport sur l'évolution du réchauffement climatique. Ce nouveau rapport est un cri d'alerte mais permet aussi une lueur d'espoir car les scientifiques y indiquent qu'il est encore possible de respecter les engagements contenus dans l'Accord de Paris mais que cela demandera des mesures drastiques et une transition sans précédent.

Selon le GIEC, la température planétaire a déjà augmenté d'environ 1 degré depuis l'ère préindustrielle et, à politique inchangée, le seuil des 1,5 degrés sera franchi entre 2030 et 2052.

Au rythme actuel, seuls des mesures politiques fortes peuvent encore protéger notre environnement d'un réchauffement supérieur aux objectifs fixés par la communauté internationale en 2015.

A la lecture de ce rapport, on voit une nouvelle fois que le statut quo n'est pas une option et qu'une réaction politique s'impose.

Madame la ministre,

Quelle est votre lecture du nouveau rapport du GIEC ?

Quels enseignements en tirer au niveau de la politique climatique nationale et européenne ?
Le gouvernement fédéral va-t-il proposer de revoir les objectifs européens à la hausse afin que ceux-ci soient cohérents avec l'Accord de Paris ?

Je vous remercie,

Daniel Senesael
Député Fédéral

Réponse de la Ministre Marghem

Le récent rapport spécial du GIEC présente l'état actuel du réchauffement climatique, les impacts (y compris économiques) en cas d'augmentation de température de 1,5 à 2°C, les réductions d'émissions à réaliser pour avoir une chance de ne pas excéder un réchauffement de 1,5°C.

Il souligne la nécessité d'engager sans délai les transitions systémiques requises pour parvenir à des réductions d'émissions substantielles au niveau mondial, et leurs implications socio-économiques.

Permettez-moi de souligner quelques messages clés qui émergent du rapport :

- Les activités humaines ont déjà provoqué un réchauffement climatique de 1°C au-dessus des niveaux préindustriels ; la température moyenne augmente actuellement de 0,2°C par décennie en raison des émissions passées et actuelles ; à ce rythme, le réchauffement dépassera 1,5 °C entre 2030 et 2052
- Les impacts seront sensiblement plus importants pour un réchauffement de 2 °C par rapport à 1,5 °C (notamment en termes d'augmentation des températures à l'échelle régionale, de chaleurs extrêmes, de précipitations intenses, de risques de sécheresse) ; limiter le réchauffement à 1,5 °C permettrait de réduire les risques sur les écosystèmes terrestres, côtiers, marins et sur les services qui leur sont associés ; certains impacts peuvent être de longue durée, voire irréversibles, entraînant notamment la perte de certains écosystèmes
- les impacts sur la santé, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la sécurité humaine et la croissance économique vont déjà augmenter par rapport à aujourd'hui dans le cas d'un réchauffement de 1,5 °C, et plus encore dans le cas d'un réchauffement de 2 °C
- selon les projections, le niveau de la mer devrait augmenter de 26 à 77 cm au cours de ce siècle, pour un réchauffement de 1.5°C (et de 10 cm supplémentaires pour 2°C); il continuera à monter bien au-delà de 2100 ; l'instabilité de la calotte glaciaire Antarctique et/ou la perte irréversible de la calotte glaciaire du Groenland, qui pourraient être déclenchées pour un réchauffement climatique autour de 1,5 °C à 2 °C, pourrait entraîner une élévation de plusieurs mètres du niveau de la mer en plusieurs centaines à plusieurs milliers d'années
- Limiter le réchauffement à 1,5 °C implique de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'environ 45% en 2030 par rapport à 2010 et d'atteindre des émissions nettes nulles vers 2050 ; cela nécessite des transitions systémiques rapides et de grande envergure dans les systèmes énergétiques, urbains, industriels et liés à l'usage des sols, ainsi qu'une augmentation importante des investissements ; tout délai supplémentaire

des mesures d'atténuation pourrait entraîner un dépassement du réchauffement climatique de 1,5 °C.

- différents scénarios permettent de limiter le réchauffement à 1,5 °C, tous incluent l'absorption de CO₂ atmosphérique (carbon dioxide removal ou CDR) ; le déploiement à grande échelle du CDR est toutefois sujet à de multiples contraintes en termes de faisabilité et de durabilité ; des réductions d'émissions substantielles à court terme et des mesures pour diminuer la demande énergétique sont de nature à limiter le recours au CDR.
- La réalisation des engagements actuels dans le cadre de l'Accord de Paris, tels que présentés dans les « Contributions déterminées au niveau national » (CDN), ne suffira pas à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

On ne peut rester sans réaction face à un tel constat scientifique. Il est désormais évident que les engagements actuels, que ce soit au niveau national, européen ou mondial, sont insuffisants pour respecter l'Accord de Paris.

Je tiens à rappeler que l'essentiel des leviers en matière climatique relèvent de la compétence des Régions. Par conséquent, c'est au niveau des Régions que les efforts doivent être déployés. Toutefois, qu'il me soit permis de citer quelques mesures et actions prises au niveau fédéral en faveur de la lutte contre le changement climatique :

- **Green bonds** : green OLOs, lancée en février 2018 en vue de faciliter le financement de mesures touchant entre autres les réductions d'émissions de GES ; alors que la plupart des mesures à financer sont identifiées, l'objectif est de développer le marché des obligations vertes et de faciliter le financement de nouvelles politique et mesures. Il s'agit de la deuxième (après la France) plus grosse obligation verte jamais émise.
- **Carbon pricing** : le débat national afin d'envisager les modalités de mise en œuvre d'un prix carbone dans les secteurs non-ETS s'est clôturé fin juin 2018.
- Cycle de séminaires sur la gouvernance belge en matière de climat : la transition énergétique et climatique constitue un défi énorme pour notre société, qui appelle la mise en place de nouveaux systèmes de gouvernance, adaptés aux défis et stratégies à long terme. Ce point a été notamment soulevé lors des développements en matière de politique climat-énergie, et dans le cadre des initiatives des organes (inter-) parlementaires et des conseils d'avis en matière de gouvernance.

Ces séminaires rassembleront des spécialistes de différents horizons (droit constitutionnel, droit de l'environnement, politologues, philosophes...) et apporteront un éclairage multidisciplinaire sur la question. La clôture de cette initiative est prévue pour fin novembre de cette année.

- En 2017, le service Climat a démarré son initiative de soutien aux CDN (Contribution Déterminée au niveau National). Cette initiative vise à soutenir les pays éligibles (les pays francophones et les pays partenaires de la coopération internationale belge) à mettre en œuvre leur Contribution Déterminée au niveau National (CDN) par le biais d'actions spécifiques et concrètes dans les domaines des inventaires de Gaz à Effet de Serre et de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques. Trois projets de soutien sont en cours de mise en œuvre et un nouvel appel a été lancé.

Mais, nous devons ouvrir le débat sur la question du renforcement de l'ambition, et des actions urgentes à entreprendre pour atteindre les objectifs climatiques, comme je l'ai dit tout à l'heure. C'est l'objet du « Talanoa dialogue », le processus mis en œuvre dans le cadre de l'Accord de Paris qui vise à faire le point sur les efforts collectifs fournis par les Parties, et d'inciter les pays à prendre des nouveaux engagements plus ambitieux d'ici à 2020, en mettant à jour leurs CDN. La phase finale de ce dialogue (dont la phase politique) se déroulera lors de la COP24 à Katowice, en décembre. Le rapport spécial du GIEC constitue le principal input scientifique dans ce processus, comme l'a rappelé récemment le Conseil européen dans ses conclusions relatives à la préparation de la COP24.

La Belgique apporte d'ailleurs une contribution active à ce processus, je me réfère à mes réponses aux questions précédentes concernant le renforcement du niveau d'ambition de l'Union européenne et la *Déclaration Talanoa* du Benelux. Vous me demandiez spécifiquement si le gouvernement **fédéral** va proposer de revoir les objectifs européens. Je peux vous dire que dans ces 2 contextes et depuis l'adoption du cadre énergie Climat 2030 par le Conseil Européen en octobre 2014, plusieurs décisions ont été prises au niveau européen, en matière d'ETS, Non ETS, et les targets européens concernant les énergies renouvelables et efficacité énergétique ont été revus à la hausse pour passer respectivement de 27% à 32% et 32,5%. Les conclusions du dernier Conseil environnement du 9 octobre incitent clairement l'UE devra à réviser son CDN.

Nous sommes également actuellement dans la phase d'élaboration du projet de Plan National Energie Climat 2021-2030, requis par le nouveau règlement européen sur la « Gouvernance de l'Union de l'énergie et de l'action pour le climat ». Ce projet doit contenir des mesures qui nous engagent résolument sur la voie d'une économie faible en carbone. Nous devons également, dans le courant de l'année 2019, développer une Stratégie à long-terme (2050). Celle-ci devra être cohérente avec les dernières données scientifiques, être alignée sur les objectifs à long-terme de l'Accord de Paris, et poser les jalons d'une véritable stratégie de transition vers une société bas-carbone. Une fois approuvé, le projet du PNEC 2030 sera transmis à la Commission européenne pour fin décembre 2018. Et durant le 1er trimestre 2019, les stakeholders seront consultés, notamment le Parlement.